

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 15
Votants : 17
(2 pouvoirs)

L'an deux mille vingt-trois, le huit février à 18 heures, le Comité Syndical dûment convoqué se réunit à BEAUREGARD-VENDON en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GALTIER.
Date de convocation du Conseil : 31 janvier 2023

Présent(e)s : Titulaires : Mrs GALTIER Jean-Michel, OLIVEIRA Antonio, LABBE Daniel, DOLAT Gilles, BIONNIER Cédric, DESSENDIER Lionel, MOULIN François, CHANIER Roland, CHASSAGNE Eugène, CRESPO Luis, MARTIN Roland, LEMOINE Jean-Claude, LASSET Paul, GOMICHO Michel, COLLARDEAU Laurent, délégués titulaires, lesquels forment la majorité des membres en exercice ;

Titulaires absents : HOUSSIER Stéphane, MIALON Nicolas, LAFAYE Patrice qui donne pouvoir à LABBE Daniel, BIGAY Bertrand, LOUP Julie, FRADIER Alain, FOURNET-FAYARD Arnaud, FABRE Jean-Louis qui donne pouvoir à GALTIER Jean-Michel, MICHEL Didier.

D2023/0802/01 – Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport joint présenté en séance,

Monsieur le Président rappelle que ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Il donne lieu à un débat.

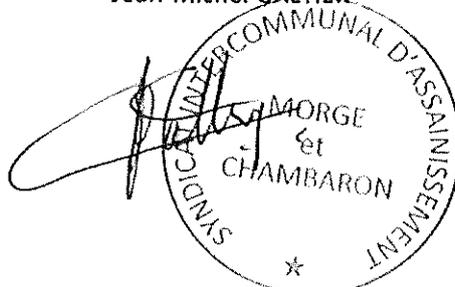
Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Les membres du Conseil syndical prennent acte, à l'unanimité, de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au Registre sont les signatures
Pour expédition conforme

Le Président

Jean-Michel GALTIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 15
Votants : 17
(2 pouvoirs)

L'an deux mille vingt-trois, le huit février à 18 heures, le Comité Syndical dûment convoqué se réunit à BEAUREGARD-VENDON en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GALTIER.
Date de convocation du Conseil : 31 janvier 2023

Présent(e)s : Titulaires : Mrs GALTIER Jean-Michel, OLIVEIRA Antonio, LABBE Daniel, DOLAT Gilles, BIONNIER Cédric, DESSENDIER Lionel, MOULIN François, CHANIER Roland, CHASSAGNE Eugène, CRESPO Luis, MARTIN Roland, LEMOINE Jean-Claude, LASSET Paul, GOMICHOIN Michel, COLLARDEAU Laurent, délégués titulaires, lesquels forment la majorité des membres en exercice ;

Titulaires absents : HOUSSIER Stéphane, MIALON Nicolas, LAFAYE Patrice qui donne pouvoir à LABBE Daniel, BIGAY Bertrand, LOUP Julie, FRADIER Alain, FOURNET-FAYARD Arnaud, FABRE Jean-Louis qui donne pouvoir à GALTIER Jean-Michel, MICHEL Didier.

D2023/0802/02 – Approbation des zonages d'assainissement des communes : arrêt des projets et mise à l'enquête publique

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L224-10, R.2224-8 et 9
Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-3 à L123-18,
Vu l'arrêté préfectoral n°19-02012 en date du 13/11/2019 fixant les statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Morge et Chambaron ;

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Morge et Chambaron a décidé de lancer une étude diagnostique, l'établissement d'un nouveau schéma directeur et d'un nouveau zonage d'assainissement, ainsi qu'un SIG en 2019.

Le bureau d'études EGIS, titulaire du marché global, a établi des dossiers concernant les zonages d'assainissement des 13 communes du territoire du syndicat.

L'établissement de chaque zonage s'est fait à l'appui de réunion de travail dans chaque mairie, auprès des élus en charge de l'urbanisme de leur commune.

Les projets de cartes de zonage et leur notice ont été soumis pour validation à chaque commune.

Chaque dossier de zonage doit faire l'objet d'une enquête publique auprès des habitants de chaque commune.

Par souci de simplification des démarches administratives, une enquête publique unique sera ouverte et organisée par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Morge et Chambaron, et se tiendra dans chaque commune.

Au vu de ces éléments, après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité :

- D'adopter les projets de zonages d'assainissement des 13 communes constitutives du territoire du syndicat
- De mettre à l'enquête publique lesdits zonages d'assainissement,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document permettant de mener à bien cette opération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au Registre sont les signatures
Pour expédition conforme

Le Président
Jean-Michel GALTIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Nombre de
membres en
exercice** : 26
Présents : 15
Votants : 17
(2 pouvoirs)

L'an deux mille vingt-trois, le huit février à 18 heures, le Comité Syndical dûment convoqué se réunit à BEAUREGARD-VENDON en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GALTIER.
Date de convocation du Conseil : 31 janvier 2023

Présent(e)s : Titulaires : Mrs GALTIER Jean-Michel, OLIVEIRA Antonio, LABBE Daniel, DOLAT Gilles, BIONNIER Cédric, DESSENDIER Lionel, MOULIN François, CHANIER Roland, CHASSAGNE Eugène, CRESPO Luis, MARTIN Roland, LEMOINE Jean-Claude, LASSET Paul, GOMICHO Michel, COLLARDEAU Laurent, délégués titulaires, lesquels forment la majorité des membres en exercice ;

Titulaires absents : HOUSSIER Stéphane, MIALON Nicolas, LAFAYE Patrice qui donne pouvoir à LABBE Daniel, BIGAY Bertrand, LOUP Julie, FRADIER Alain, FOURNET-FAYARD Arnaud, FABRE Jean-Louis qui donne pouvoir à GALTIER Jean-Michel, MICHEL Didier.

D2023/0802/03 – Renouvellement de la convention de mise à disposition de la secrétaire auprès du SIAEP Plaine de Riom

Monsieur le Président rappelle que, suite au décès brutal de Madame MADET, responsable administrative du SIAEP de la Plaine de Riom, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Morge et Chambaron a mis à disposition la secrétaire Géraldine DEL GAUDIO depuis le 16 août 2022 pour prêter main forte au SIAEP de la Plaine de Riom dans l'attente du recrutement d'un(e) remplaçant(e).

Une convention a été établie entre les deux syndicats, approuvée en conseil syndical du 25/10/2022, pour une durée de 6 mois soit jusqu'au 15 février 2023 inclus.
Le recrutement a eu lieu et la nouvelle responsable administrative du SIAEP de la Plaine de Riom prend ses fonctions le 15 février 2023.

Afin de faire la passation des dossiers et permettre un appui et aide à cette prise de poste, il est souhaitable de renouveler la convention de mise à disposition à compter du 16 février 2023, pour une durée maximale de 3 mois.

Il s'agit potentiellement de quelques heures par semaine, dont le nombre n'est pas défini par avance, mais dépendra des besoins de la nouvelle secrétaire du SIAEP de la Plaine de Riom.
La mise à disposition intervient en application des articles 61 à 63 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

La présente convention de mise à disposition définit notamment la nature des activités exercées par le fonctionnaire mis à disposition, ses conditions d'emploi, les modalités du contrôle et de l'évaluation de ses activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité de :

- approuver la nouvelle mise à disposition de Mme DEL GAUDIO , au bénéfice du SIAEP de la Plaine de Riom à compter du 16 février 2023 pour une durée de 3 mois,
- autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition avec le SIAEP de la Plaine de Riom

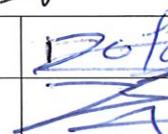
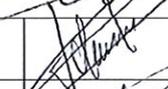
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au Registre sont les signatures
Pour expédition conforme

Le Président

Jean-Michel GALTIER



CONSEIL SYNDICAL du 8 février 2023
Registre des Délibérations

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	EMARGEMENTS	SUPPLEANTS	EMARGEMENTS
ARTONNE	HOUSIER Stéphane		ROSSEEL Damien	
	MIALON Nicolas	<i>excusé</i>		
BEAUREGARD VENDON	GALTIER Jean-Michel		DOROCIAK Corinne	<i>C. Dorociak</i>
	OLIVEIRA Antonio			
CHAMBARON/MORGE	LAFAYE Patrice	<i>P. Lafaye</i>	ROCHE Alain	
	LABBE Daniel			
CHATEL-GUYON	DOLAT Gilles	<i>Dolat</i>	ABELARD Nathalie	
	BIONNIER Cédric			
LE CHEIX SUR MORGE	DESSENDIER Lionel	<i>L. Desseudier</i>	PARRY Evelyne	
	BIGAY Bertrand	<i>excusé</i>		
DAVAYAT	LOUP Julie		PIGNOL Marc	
	FABRE Jean-Louis	<i>J. Fabre</i>		
GIMEAUX	MOULIN François		LAFAY Aurélie	
	CHANIER Roland			
LES MARTRES SUR MORGE	CHASSAGNE Eugène	<i>E. Chassagne</i>	LABBE Marie-France	
	CRESPO Luis			
PROMPSAT (<i>en attente délibération</i>)	SECOND Jérôme		ROUGIER Bruno	
	MARTIN Roland			
SAINT MYON	LEMOINE Jean-Claude		KNIPPING Olivier	
	LASSET Paul			
TEILHEDE	GOMICHO Michel		JOUANADE Guillaume	
	COLLARDEAU Laurent			
VARENNES SUR MORGE	SALGUES Julien		LE CLANCHE Hervé	
	MICHEL Didier			
YSSAC LA TOURETTE	FRADIER Alain		COTTIER Bernard	
	FOURNET-FAYARD Arnaud	<i>excusé</i>		